

FICHE 4 : RÉEMPLOI (2^e R)

1 PRINCIPE

- Démarche qui vise à récupérer ou à réparer, lorsque nécessaire, un produit ou une matière pour des fins de réutilisation, sans modification de sa forme ou de sa fonction;
- Démarche facilitée par la qualité et la durabilité des biens et des produits, mais également par l'usage des consommateurs;
- Favorise un réseau important d'activités commerciales;
- S'applique notamment aux contenants de verre, aux emballages, aux meubles, aux outils, aux jouets, aux appareils électroménagers et électroniques, aux vêtements et aux textiles, aux voitures d'occasion, etc.;
- Principales lacunes : absence de politiques gouvernementales favorisant le réemploi de certains emballages (exemple : le verre), manque d'infrastructures pour la gestion des résidus encombrants;
- Permet de prolonger la durée de vie utile des biens de consommation et, conséquemment, de réduire la consommation des ressources et de l'énergie, de même que la pollution associée aux procédés de fabrication;
- Permet de diminuer la production des matières résiduelles et, conséquemment, d'en réduire les quantités éliminées.

2 APPLICATION

Bourse nationale des déchets

- Bourse supportée par le gouvernement fédéral;
- Assure la liaison entre les utilisateurs et les producteurs de matières résiduelles (les résidus de certaines industries constituent des matières premières pour d'autres industries);
- Favorise le réemploi des matières résiduelles, des résidus ou des matières entre les industries.

Consigne

- Mode de récupération qui consiste à ajouter une valeur à un produit au moment de son achat. Ce montant est remboursé aux consommateurs lors du retour du produit usé ou du contenant vide;
- Moyen pour l'industrie de récupérer et de mettre en valeur les contenants qu'elle fabrique et qu'elle distribue sur le marché;
- Permet de réduire les quantités de résidus envoyés à l'élimination;
- Permet d'éviter la prolifération des déchets sauvages;
- Favorise la sensibilisation et l'éducation des consommateurs à la réduction à la source et au principe du pollueur-payeur (une personne

qui achète un contenant consigné et qui le jette perd alors le remboursement de la consigne).

Consigne privée

- Consigne gérée, entre autres, par les industries de la bière et des boissons gazeuses. Les bouteilles sont retournées à l'embouteilleur qui les conditionne (lavage et stérilisation) et les réutilise;
- Vise la prise en charge de contenants de verre à remplissage multiple (CRM) de bière et de boissons gazeuses, pour en assurer la reprise à des fins de réemploi;
- Consigne de 0,10 \$ par contenant générant un taux de récupération de 97 %;
- Autres modèles de consigne privée instaurés par diverses compagnies : cintres dans l'industrie du nettoyage à sec, palettes de bois, contenants d'eau en plastique, etc.

Ressourcerie

- Équipement qui s'apparente aux comptoirs de charité où des groupes communautaires et des entreprises locales sont engagés dans le marché du réemploi en effectuant la collecte, la réparation et la revente de biens;
 - Endroit aménagé destiné à recueillir de façon volontaire, transitoire et sélective des objets d'utilité courante devenus désuets ou obsolètes pour le citoyen;
 - Lieu où les citoyens peuvent acquérir des biens encore utiles à prix modique, ou même gratuitement;
 - Structure qui joue un rôle important au niveau de l'économie sociale, l'adaptation et la formation de la main-d'œuvre tout en favorisant la création d'emplois;
 - Rôle important d'éducation, d'information et de sensibilisation des citoyens;
 - Favorise l'intervention directe des citoyens et renforce leur sentiment d'appartenance à leur communauté;
 - Accent mis sur la réutilisation, le réemploi, l'achat et la revente de matières qui auraient été mises au rebut par les citoyens;
 - Matières habituellement acceptées : vêtements, jouets, appareils électroménagers, quincaillerie, etc.;
 - Principales sources de financement : programmes gouvernementaux de subventions et programmes d'aide à l'emploi.
- Implication des municipalités (exemples : vente à l'encan des municipalités, utilisation de pneus usagés rechapés pour les véhicules municipaux, programme d'éducation et de sensibilisation;
 - Réemploi du papier et du carton en milieu industriel, commercial et institutionnel.

Autres applications

- Pratiques volontaires de certaines industries et organisations dans le but d'améliorer leur efficacité ou pour répondre à des impératifs technologiques, économiques ou environnementaux (exemples : réemploi des palettes de bois, des barils et des cartons d'emballage, récupération des résidus ferreux pour fins de réemploi ou de recyclage, etc.);
- Contribution des entreprises de services, des organismes communautaires ou religieux (exemples : service de lavage de couches de coton, ateliers de réparation d'articles, récupération des textiles, location d'outils, commerces spécialisés dans l'achat et la revente des produits usagés, dons ou échanges de divers biens);